



PROJET DE FUSION SIMPLIFIEE DE SOVIGARD PAR DUC

La société DUC possède 100 % du capital de la société SOVIGARD, société par actions simplifiée au capital de 168.074,34 euros, dont le siège social est à Chailley (89770), Grande Rue et immatriculée sous le numéro 339 457 178 RCS Sens.

En vue de simplifier la structure du Groupe DUC, il a été envisagé de procéder à la fusion par voie d'absorption de la société SOVIGARD par son actionnaire unique la société DUC.

Cette opération ne se traduirait par aucune augmentation de capital et n'entraînerait aucune modification des statuts de la société DUC.

Le projet de traité de fusion, mis en ligne simultanément au présent communiqué, sur le site Internet de la société DUC, a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de Sens pour chacune des sociétés participantes à l'opération le 1^{er} juillet 2013, en conformité de l'article L 236-6 du Code de commerce.

Conformément à l'article R.236-2 du Code de commerce, le projet de fusion a fait l'objet de deux avis qui seront publiés au BODACC (Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales) pour chacune des sociétés absorbée et absorbante, 30 jours au moins avant l'approbation par le Directeur général de la société DUC, dûment habilité par le Conseil d'administration de ladite société le 19 avril 2013, du projet de traité de fusion et des apports faits par la société absorbée au titre de la fusion.

Conformément à l'article L.236-11 du Code de commerce, l'opération ne donnera pas lieu à l'approbation de la fusion par l'assemblée générale extraordinaire de la société absorbante.

Il est prévu de constater la réalisation définitive de la fusion le 30 août 2013.

Il est précisé que le second alinéa de l'article L.236-11 du Code de commerce permet toutefois à un ou plusieurs actionnaires de la société DUC réunissant au moins 5 % du capital social de demander en justice la désignation d'un mandataire aux fins de convoquer l'assemblée générale extraordinaire de la société absorbante pour qu'elle se prononce sur l'approbation de la fusion.

Compte tenu du délai de trente-jours fixé par l'article R.225-73 du Code de commerce pour publier l'avis de réunion d'une assemblée générale et des délais de désignation éventuelle d'un mandataire et de préparation par celui-ci d'une convocation, la société DUC demande aux actionnaires de faire connaître leur intention d'user de cette faculté au plus tard le 19 juillet 2013.

A propos de DUC

1^{er} producteur européen de volailles certifiées, Duc est spécialisé dans la production, l'abattage, le conditionnement et la commercialisation de volailles. Spécialiste de la volaille de qualité, Duc propose une gamme complète et variée de produits Label Rouge, certifiés et standards, obéissant tous aux critères d'une filière réputée pour son exigence. Duc dispose de 4 sites de production implantés en France et est présent, depuis décembre 2007, en Bulgarie.

DUC est coté sur NYSE Euronext Paris™ - Compartiment C
ISIN : FR0000036287 – Mnémo : DUC - Reuters : DUC.PA

Retrouvez toute l'actualité de Duc sur www.duc.fr

CONTACTS

Président du Conseil d'Administration - Relations Analystes Investisseurs : François GONTIER
Directeur Général : Joël MARCHAND

Sandrine SIEFRIDT - Tél. 03.86.43.54.43 – sandrine.siefridt@duc.fr

Relations Presse : FIN'EXTENSO – Isabelle APRILE - Tél. 01 39 97 61 22 - i.aprile@fnextenso.fr